

Règlement général des juges 2009-2010

toutes disciplines



Juges et candidats Juges

✕ Conditions d'admission aux cours et recyclages

- Avoir été inscrit par son club dans les délais fixés par la FfG pour chaque discipline et chaque division et au moyen du formulaire ad-hoc.
- Etre en ordre de licence à l'inscription.
- Avoir l'âge requis pour la discipline et la division (au moment de la compétition).

<u>Disciplines</u>	<u>Age</u>	<u>Disciplines</u>	<u>Age</u>
GAF Div. 1-2	18 ans	GAF Div. 3-4-5	16 ans
GAM Div. 1-2	18 ans	GAM Div. 3-4-5	16 ans
GR Div. 1-2	18 ans	GR Div. 3-4-5	16 ans
TR Div. 1-2	18 ans	TR Div. 3-4	16 ans
TU Div. 1-2	18 ans	TU Div. 3-4	16 ans
ACRO Div. 1-2-3	18 ans	ACRO Div. 4-5	16 ans
AERO Div. 1	18 ans	AERO Div. 3-4	16 ans
		DANSE	16 ans

✕ Conditions d'obtention du brevet de juge

- Avoir payé les droits d'inscription au cours concerné (via le club).
- Avoir suivi le cours dans sa totalité (ou les cours dans leur totalité) et avoir réussi l'examen:
 - avec 70 % en théorie minimum
 - avec 60% en pratique minimum.
- Avoir renvoyé sa photo d'identité à la FfG.



✕ Conditions pour maintenir son brevet de juge

- Avoir suivi le recyclage annuel dans sa totalité (sauf cas de force majeure à soumettre par écrit à la FfG accompagné d'une attestation officielle).
- Avoir payé les droits d'inscription au recyclage concerné (via le club).
- Le juge n'ayant pas suivi le recyclage annuel et n'ayant pas jugé durant 2 saisons devra suivre les cours, repasser et réussir l'examen de son brevet.

✕ Juge de division supérieure désireux de juger en division inférieure (ou le contraire)

- Un juge de division supérieure pourra obtenir le brevet d'une ou plusieurs divisions inférieures à condition de suivre les recyclages des divisions souhaitées dans leur totalité.
- Dans des circonstances exceptionnelles et toujours avec l'accord du responsable des juges de la compétition, un juge de division inférieure pourra juger en division supérieure ou inversement.

✕ Tenue officielle des juges

Femme :

- Jupe ou pantalon (pas de jeans)
- Veste
- Chemisier
- Foulard FfG

Homme :

- Pantalon (pas de jeans)
- Veston
- Chemise
- Cravate FfG

La couleur exacte de la tenue officielle des juges est prévue dans le Code FIG de chaque discipline. Chaque juge doit donc se référer au règlement de sa discipline à ce niveau.

✕ Rôles et devoirs des juges

Tous les membres du jury doivent avoir des connaissances exactes et pratiques :

- du code de pointage de leur discipline et ou de leur(s) division(s) et des règlements des disciplines concernées
- du règlement des juges

Ils doivent :

- être titulaires de la catégorie de brevet correspondant à la compétition ;
- posséder et présenter leur carte et leur coupon de juges en cours de validité ;
- porter la tenue officielle.

Ils ont pour responsabilité de :

- prendre connaissance des informations reçues de la FfG au sujet de la compétition qu'ils vont juger ;
- participer à la réunion des juges avant la compétition concernée (le responsable juges statuera sur les cas particuliers qui pourraient se présenter) ;
- être présents et ponctuels à toutes les réunions de juges planifiées avant la compétition concernée ;
- être présents à leur table de juge à l'heure prévue ;



- se préparer minutieusement avant la compétition ;
- juger chaque exercice de manière précise, constante, rapide, objective et impartiale, suivant l'éthique et en cas de doute prendre une décision au bénéfice du ou de la gymnaste selon les règles du code de pointage ;
- ne pas quitter l'aire de compétition pendant la compétition ;
- ne pas avoir de contact avec les personnes étrangères à la table de jugement durant toute la durée de la compétition.

Ils doivent avoir un comportement exemplaire et sportif :

- durant les cours de juges ;
- avant, pendant et après la compétition.



Responsables juges FfG

✖ Cours et recyclages

Le responsable juges FfG:

- Assure les cours et les recyclages de sa discipline et / ou de sa ou de ses divisions.
- Prépare les documents relatifs aux cours et recyclages.

✖ Examens juges

Le responsable juges FfG:

- prépare les questionnaires d'examen pour tous les candidats juges ;
- après l'examen, garde les questionnaires d'examen complétés par les candidats pour pouvoir répondre aux questions éventuelles de ceux-ci et transmet un exemplaire vierge du questionnaire d'examen à la FfG ;
- fait parvenir les résultats des examens à la FfG au plus tard 8 jours après l'organisation de ceux-ci.

Dans les 48h qui suivent la réception des résultats, la FfG publie sur son site internet une liste nominative des juges avec leurs résultats (réussi ou ajourné) mais sans afficher les points obtenus.

Si le Responsable juges FfG estime que l'organisation d'une 2^{ème} session est indispensable pour le bon déroulement des compétitions, elle sera prévue, en concertation avec la FfG.

✖ Coordination avec les responsables juges provinciaux (en fonction de la structure de la discipline)

Le responsable juges FfG a des contacts réguliers avec les responsables juges provinciaux (s'il en existe dans la discipline) :

- après les championnats provinciaux afin d'obtenir un retour des championnats et de rectifier ou préciser les points litigieux rencontrés en provinces avant le championnat FfG
- en fin de saison afin de faire un tour d'horizon du championnat FfG et de porter certains points à réflexion qui pourront être revus lors des cours et recyclages suivants



✖ Rôle avant, pendant et après la compétition

3 semaines avant le championnat FfG

Le responsable juges FfG :

- fournit les informations pour le courrier de la convocation à la FfG qui transmettra aux différents juges ou gèrera lui-même la convocation des juges en informant la FfG ;
- organise les tables de juges ;
- rappelle aux juges convoqués la tenue réglementaire, la possession de leur carte et coupon de juge et les directives pour le bon déroulement du championnat FfG ;

La FfG s'engage à fournir la liste des juges ainsi que leurs coordonnées.

Au niveau du nombre de juges par club, et de la manière dont les juges sont désignés par le responsable juges, chaque discipline et chaque division a ses propres règles.

Le jour de la compétition

Le responsable juges FfG :

- **vérifie les cartes et les coupons des juges présents ;**
- vérifie la tenue des juges et peut, le cas échéant, ne pas accepter un juge qui n'est pas en tenue réglementaire ;
- dirige la réunion de juges avant la compétition ;
- détermine les places des juges aux tables ;
- évalue les nouveautés qui lui sont soumises ;
- statue sur les « demandes spéciales » des entraîneurs ;
- supervise et contrôle le matériel mis à disposition par le club organisateur pour vérifier qu'il est aux normes requises pour le championnat concerné.

Pendant la compétition

Le responsable juges FfG:

- préside le jury et, dans la mesure du possible, ne juge pas ;
- est la personne de référence en cas de litige ;
- corrige (en cas de changement de note) et signe les feuilles de notes officielles ;
- donne régulièrement au comité d'organisation les informations concernant toutes les questions relatives à la compétition ;
- applique les dispositions du " Règlement général des juges" en cours de validité.

Les juges ne pourront à aucun moment consulter des vidéos lors de la compétition, sauf s'il s'agit de vidéos officielles de la compétition.



Après la compétition

Le responsable juges FfG :

- vérifie et entérine le palmarès de la compétition avant la proclamation des résultats ;
- reprend les feuillets de jugement et fiches de pointage et les conserve en cas de litige ;
- fait parvenir à la FfG un rapport de la compétition au point de vue du jugement et des juges et signale les problèmes éventuels rencontrés ;
- transmet à la FfG le nom des juges ayant jugé la compétition ;
- réalise l'évaluation permanente des juges après chaque compétition officielle.



Juges internationaux

✖ Désignation des candidats juges internationaux

- Les inscriptions aux cours de juges internationaux FIG sont effectuées par la FRBG. Néanmoins, la responsabilité est laissée à chaque aile de désigner les juges qu'elle envoie au cours international, à condition que ceux-ci possèdent le niveau de brevet le plus élevé au sein de la FfG/GymFed.
- Les juges de la FfG peuvent être inscrits aux cours de juges internationaux FIG sur base d'un accord donné par la Direction Technique FfG, en concertation avec le responsable juges et l'entraîneur fédéral de la discipline concernée (s'il en existe un).

Tout cas litigieux sera tranché par le CA de la FfG.

- Certains juges sont envoyés aux cours internationaux aux frais de la FfG. Ils deviennent donc des juges internationaux FfG et sont prioritaires dans les désignations pour les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.
- Certains juges sont envoyés aux cours internationaux à leurs propres frais. Ils deviennent donc des juges internationaux 'clubs' et ne sont pas prioritaires dans les désignations pour les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.

Dans les 2 cas de figure, les juges internationaux doivent cependant respecter les devoirs des juges internationaux.

✖ Rôle et devoirs des juges internationaux

- Juger de manière totalement impartiale. Les juges internationaux n'appartiennent pas à un club et doivent soutenir tous les gymnastes quel que soit leur club.
- Aider au maximum les autres juges lors des compétitions en Belgique.
- Soutenir vers le monde extérieur la politique de haut niveau de la FfG et de la FRBG et être loyal vis-à-vis de ces instances.
- Se rendre disponible pour juger les compétitions FfG Divisions 1 et 2, le Championnat de Belgique, la Coupe FRBG et les Gym Finales ainsi qu'un maximum de compétitions provinciales afin d'apporter leurs connaissances aux juges mais également aux entraîneurs qu'ils peuvent aider par rapport à l'élaboration du programme de leurs gymnastes.
- Juger certains tests de préparation aux compétitions nationales ou internationales (dans la mesure de leurs disponibilités).
- Juger en compétition internationale quand la FfG ou la FRBG y envoie des gymnastes (dans la mesure de leurs disponibilités).
- S'impliquer dans l'organisation des cours de juges FfG en soutien du responsable des juges si nécessaire.
- FORMER UNE EQUIPE AVEC LES ENTRAINEURS ET LES GYMNASTES.



Code d'Éthique Sportive





Code d'Éthique Sportive

La FfG a signé le Code d'Ethique Sportive de la Communauté française tel qu'édité ci-dessous :

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

- Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".
- La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Tous les participants aux compétitions, les entraîneurs et les juges sont donc tenus de le respecter.